

LA *Semaine* JURIDIQUE

*La pertinence de la sélection,
la fiabilité des analyses*

Administrations et collectivités territoriales

10 JUIN 2013, HEBDOMADAIRE, N° 24 - ISSN 1637-5114

Directeurs scientifiques :
Didier JEAN-PIERRE
Florian LINDITCH
Philippe BILLET
Hélène PAULIAT
Michel VERPEAUX
Michaël KARPENSCHIF

Rédacteur en chef :
Anne PELCRAN

PROPRIÉTÉS PUBLIQUES : QUELS CONTRATS POUR QUELS PROJETS ?

109^e Congrès des notaires de France
Lyon, 16 au 19 juin 2013

- 2171 L'aménagement indispensable et la modernisation de la domanialité publique, par Michaël BARDIN
- 2172 La théorie du domaine public virtuel : le chant du cygne, par Caroline CHAMARD-HEIM
- 2173 Le bail emphytéotique des personnes publiques : clauses et conséquences, par Marie-Hélène PERO AUGEREAU-HUE et Bernard DELORME
- 2174 Les conventions d'occupation privative du domaine public local, par Caroline CHAMARD-HEIM
- 2175 Acte notarié VS acte en la forme administrative : tordre le cou aux idées reçues à partir d'un exemple concret !, par Benoît FLEURY
- 2176 Les conditions d'aliénation des terrains publics : entre mobilisation et sécurisation, par Françoise ZITOUNI
- 2177 La section de commune : une histoire ancienne, par Jean-Pierre LEMOINE

Président directeur général,
Directeur de la publication :
PHILIPPE CARILLON

Directeur éditorial :
GUILLAUME DEROUBAIX
(guillaume.deroubaix@lexisnexis.fr)

Directeurs scientifiques :
DIDIER JEAN-PIERRE,
FLORIAN LINDITCH, PHILIPPE BILLET,
HÉLÈNE PAULIAT, MICHEL VERPEAUX,
MICHAËL KARPENSCHIF

Directeur de la rédaction :
MARIE-ASTRID D'EVRY
(marie-astrid.devry@lexisnexis.fr)

Rédacteur en chef :
ANNE PELCRAN (01.71.72.47.74)
(anne.pelcran@lexisnexis.fr)

Rédacteur en chef adjoint :
JULIEN MOREL (01.71.72.47.76)
(julien.morel@lexisnexis.fr)

Publicité :
DIRECTION COMMERCIALE : IM RÉGIE
23, RUE FAIDHERBE - 75011 PARIS
DIRECTRICE DE CLIENTÈLE : CAROLINE SPIRE
TÉL. : 01 40 24 13 35
FAX : 01 40 24 22 70
c.spire@impub.fr

Correspondance :
LEXISNEXIS SA
LA SEMAINE JURIDIQUE
(ÉD. ADMINISTRATIONS
ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)
141, RUE DE JAVEL
75747 PARIS CEDEX 15
jcpa@lexisnexis.fr

Relations clients :
TÉL. : 0 821 200 700
0,112 € puis 0,09 €/min à partir d'un poste fixe
relation.client@lexisnexis.fr

www.lexisnexis.fr

Abonnement annuel 2013 :
• FRANCE (MÉTROPOLE) :
474,77 EUROS TTC (465 EUROS HT)
• DOM-TOM ET PAYS ÉTRANGERS :
502,20 EUROS HT
• PRIX DE VENTE AU NUMÉRO :
FRANCE (MÉTROPOLE, FRANCO) :
25,53 EUROS TTC (25 EUROS HT)
• RELIURES (CONTENANT 6 MOIS) :
FRANCE (MÉTROPOLE) : 24,61 EUROS TTC
DOM-TOM ET PAYS ÉTRANGERS :
25,30 EUROS HT
• TARIF ÉTUDIANT (70 % DE RÉDUCTION) :
<http://etudiant.lexisnexis.fr/>

LEXISNEXIS SA
SA AU CAPITAL DE 1.584.800 EUROS
552 029 431 RCS PARIS

Principal associé :
REED ELSEVIER FRANCE SA

Siège social :
141, RUE DE JAVEL
75747 PARIS CEDEX 15
EVOLUPRINT
PARC INDUSTRIEL EURONORD
10, RUE DU PARC
31150 BRUGUIÈRES

N° Imprimeur : 5252
N° Éditeur : 5178
Dépôt légal : À PARUTION
Commission paritaire : N° 1014 T 82236



Michaël Bardin, docteur en droit public, chargé d'enseignements à l'université du Sud Toulon-Var, membre du Centre de droit et de politique comparés Jean-Claude Escarras (UMR-CNRS 7318), faculté de droit de l'université du Sud Toulon-Var.



Caroline Chamard-Heim, agrégée des facultés de droit, professeur de droit public à l'université Jean Moulin - Lyon III. Spécialiste de droit administratif des biens, elle est auteur, notamment, de nombreux fascicules au *JurisClasseur Propriétés publiques* et co-auteur des commentaires du *Code général de la propriété des personnes publiques*, LexisNexis, 2012.



Bernard Delorme, notaire à Cholet et rapporteur de la troisième commission du 109^e Congrès des notaires de France.



Lucienne Erstein, président de la cour administrative d'appel de Douai. Elle est membre du comité de rédaction de la *Semaine juridique Administrations et collectivités territoriales*.



Benoît Fleury, professeur agrégé des facultés de droit à l'université de Poitiers, avocat (Cirier et associés). Il est membre du comité de rédaction de la *Semaine juridique Administrations et collectivités territoriales*.

Jean-Pierre Lemoine, inspecteur général de l'administration honoraire, président du groupe de travail sur les sections de communes (2002-2003).



Marie-Hélène Pero Augereau-Hue, notaire à Chevreuse et présidente de la troisième commission du 109^e Congrès des notaires de France.



Mathieu Touzeil-Divina, est professeur agrégé de droit public à l'université du Maine (Le Mans) où il est co-directeur du laboratoire juridique Themis-Um (EA 4333) et directeur adjoint de l'école doctorale Pierre Couvrat (ED 88). Il préside le collectif l'Unité du droit (unitedudroit.org).



Françoise Zitouni, est maître de conférences en droit public à l'université d'Aix-Marseille (CIR-TA-CEJU EA 889), responsable du Master professionnel Droit et métiers de l'urbanisme. Ses publications sont principalement consacrées au droit et aux politiques de l'habitat et du logement.

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Baptiste BLANC, avocat ; Solenne DAUCÉ, avocat, cabinet Seban & Associés ; Samuel DELIAN-COURT, rapporteur public près la CAA de Marseille ; Lucienne ERSTEIN, président de la CAA de Douai ; Benoît FLEURY, professeur à l'université de Poitiers, avocat ; Maurice FRANÇOIS, DGA de Nantes Métropole ; Michel GUÉNAIRE, avocat, cabinet Gide Loyrette Nouel ; Gaëtan HUET, consultant en finances locales ; Fleur JOURDAN, DGA chargée de l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité » à la région Île-de-France ; Bruno KOEBEL, chef du service des achats de la commande publique de la ville et de la communauté urbaine de Strasbourg ; Jean-Pierre LEMOINE, inspecteur général de l'administration honoraire ; Philippe NEVEU, avocat ; Philippe NUGUE, avocat, cabinet Adamas ; Gilles PELLISSIER, maître des requêtes au Conseil d'État ; Christian PISANI, notaire ; Frédéric PLAS, responsable du service de l'aménagement urbain à la mairie de Blama ; Jean-François PLAYE, directeur juridique de la ville de Saint-Brieuc ; Frédéric POTIER, administrateur civil ; Hugues PORTELLI, sénateur ; Jean-Marie REYNAUD, directeur général des services de la ville d'Aix-en-Provence ; Jean-Jacques URVOAS, député

© LexisNexis SA 2013

Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite. LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente œuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie.

Avertissement de l'éditeur : « Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits ».